



URPS
MÉDECINS
LIBÉRAUX

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

LA VOIX



DE LA
MÉDECINE
LIBÉRALE



WWW.URPS-MED-AURA.FR

QUI SOMMES-NOUS ?

L'URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes est la représentante institutionnelle des médecins libéraux.

Lien privilégié entre Les médecins libéraux et les institutions, elle s'engage pour la promotion et l'accompagnement d'une pratique libérale de qualité dans la politique de santé régionale.

L'URPS Médecins Libéraux Auvergne Rhône-Alpes, c'est :

60 médecins élus



pour 5 ans, issus des syndicats de médecins libéraux représentatifs

représentant

13 500 médecins libéraux



dans les 12 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes

répartis en

2 collèges



de 30 médecins chacun : le collège des généralistes et le collège des spécialistes

ORGANISÉS EN COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL MULTI-THÉMATIQUES

QUE FAISONS-NOUS ?

REPRÉSENTER

LES 13 500 MÉDECINS LIBÉRAUX

des 12 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes

- Porter la voix des médecins libéraux auprès des instances
- Associer les médecins libéraux à l'organisation du système de santé

PARTICIPER À

L'ORGANISATION

DES SOINS

SUR LE TERRITOIRE

- Analyse des besoins de santé et de l'offre de soins
- Projet régional de santé
- Qualité et coordination des soins
- Exercice coordonné : SAS, ESS, CPTS, MSP, etc.



URPS
MÉDECINS
LIBÉRAUX

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ŒUVRER POUR

L'ATTRACTIVITÉ

DE LA MÉDECINE LIBÉRALE

- Organisation et promotion de l'exercice professionnel libéral
- Installation des jeunes médecins
- Information tout au long de la carrière
- Formation des médecins
- Liens entre pairs

MENER DES ACTIONS DE

SANTÉ PUBLIQUE

- Promotion de la santé
- Prévention et éducation
- Thématiques : cancer, santé environnementale, obésité, vaccination, etc.

LE CADRE LÉGAL

Les URPS sont des associations loi 1901 créées par la Loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires - dite Loi HPST.

Ses missions définies par la Loi sont la participation :

- À la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé ;
- À l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins ;
- À l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
- À des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- À la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L 1435- 4 du code de la santé publique ;
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ;
- À la mise en œuvre du développement professionnel continu.

Enfin, l'URPS Médecins Libéraux, avec les neuf autres URPS, peut procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations inter-régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM) en rapport avec leurs missions.

L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EST FINANCÉE PAR LES COTISATIONS DES MÉDECINS EN ACTIVITÉ LIBÉRALE.



NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE

URPS
MÉDECINS LIBÉRAUX
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



SITE DE LYON - SIÈGE SOCIAL

📍 20, rue Barrier - 69006 Lyon

☎ 04 72 74 02 75

SITE D'Auvergne

📍 24 allée Évariste Galois - 63170 Aubière

☎ 04 73 27 77 44

✉ urps@urps-med-aura.fr

🌐 www.urps-med-aura.fr

🌐 URPS Médecins Libéraux AuRA